



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 3 avril 2023
ARS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 3 AVRIL 2023

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Décision ARS GRAND EST n° 2023/0282 du 29 mars 2023 portant constat de la caducité de l'autorisation du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace d'exercer l'activité de soins de chirurgie, en hospitalisation complète et en chirurgie ambulatoire, sur le site de l'hôpital de Thann,

Arrêté ARS n° 2023/1532 du 31 mars 2023 modifiant l'arrêté ARS n° 2021/4940 du 30 décembre 2021 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Grand Est

DECISION ARS GRAND EST n° 2023/0282 du 29/03/2023

portant constat de la caducité de l'autorisation du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace d'exercer l'activité de soins de chirurgie, en hospitalisation complète et en chirurgie ambulatoire, sur le site de l'hôpital de Thann

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-2, L.6114-2, L.6122-1 à L.6122-20, R.6121-4, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est (Mme Virginie CAYRÉ) ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet régional de santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n° 2019-3945 du 18 décembre 2019 portant révision du Projet régional de santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** l'arrêté ARS n°2023-0812 du 9 février 2023 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** la lettre de notification ARS du 19 juillet 2016 portant renouvellement de l'autorisation du GHRMSA d'exercer l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et de chirurgie ambulatoire sur le site de l'hôpital de Thann ;
- Considérant** que l'activité de soins de chirurgie, en hospitalisation complète et en chirurgie ambulatoire, exercée par le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace sur son site de l'hôpital de Thann a fortement décliné à partir de l'année 2020, année de la crise sanitaire de la COVID 19, et s'est avérée inexistante en 2021 et 2022 ;
- Considérant** que l'article L6122-11 du code de la santé publique dispose qu'une cessation d'exploitation d'une activité de soins d'une durée supérieure à six mois entraîne la caducité de l'autorisation ;

DECIDE :

- Article 1 :** La caducité de l'autorisation du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (FINESS EJ : 68 002 033 6) d'exercer l'activité de soins de chirurgie, en hospitalisation complète et en chirurgie ambulatoire, sur le site de l'hôpital de Thann (FINESS ET : 68 000 060 1), est constatée à la date de la présente décision.
- Article 2 :** La présente décision peut être contestée par la voie d'un recours hiérarchique formé auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.
- Article 3 :** La directrice de l'offre sanitaire de l'agence régionale de santé Grand Est et le délégué territorial du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé Grand Est,
et par délégation,
la Directrice de l'Offre Sanitaire

Anne MULLER



ARRÊTÉ ARS n° 2023/1532 du 31 mars 2023

Modifiant l'arrêté ARS n° 2021/4940 du 30 décembre 2021 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Grand Est

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé, notamment son article 35 ;
- VU** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, et notamment son article 33 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021 relative à la labellisation, à la gouvernance et au fonctionnement des hôpitaux de proximité ;
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6111-24 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 2 juin 2021 relatif à la labellisation des hôpitaux de proximité par les directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n°2018-2103 du 18 juin 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé Grand Est 2018/2028 par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n°2019-3945 du 18 décembre 2019, portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est, Madame Virginie CAYRÉ ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2023-0812 du 9 février 2023, portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2021-4940 du 30 décembre 2021 fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Grand Est.

ARRETE

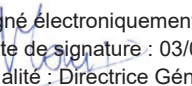
Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2023, la liste des hôpitaux de proximité labellisés dans l'arrêté 2021-4940 du 30 décembre 2021 est ainsi modifié.

Article 3 : La directrice de l'offre sanitaire de l'agence régionale de santé Grand Est et les délégués territoriaux compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est

La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
Grand Est,

Virginie CAYRÉ

Signé électroniquement par : Virginie CAYRE
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Directrice Générale



ANNEXE

Établissement ou site géographique labellisé	Finess géographique de l'hôpital de proximité	Entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)	FINESS de l'entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)
Centre Hospitalier de Fumay	08 000 028 4	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes	08 001 117 4
Centre Hospitalier de Nouzonville	08 000 030 0	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes	08 001 117 4
Centre Hospitalier de Vouziers	08 000 027 6	Groupe Hospitalier Sud Ardennes	08 000 196 9
Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine	10 000 014 0	Hôpital local de Bar-sur-Seine	10 000 005 8
Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube	10 000 011 6	Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube	10 000 004 1
Centre Hospitalier de Sézanne	51 000 017 7	Groupement Hospitalier Aube Marne	10 000 627 9
Centre Hospitalier Argonne-Sainte Ménehould	51 000 046 6	Centre Hospitalier Sainte Ménehould	51 000 010 2
Centre Hospitalier de Vitry-le-François	51 000 025 0	Centre Hospitalier de Vitry-le-François	51 000 007 8
Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains	52 000 001 9	Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains	52 078 002 4
Centre Hospitalier de Langres	52 000 004 3	Centre Hospitalier de Langres	52 078 005 7
Centre Hospitalier de Montier-en-Der	52 000 005 0	Centre Hospitalier de Montier-en-Der	52 078 006 5
Maison Hospitalière de Baccarat	54 000 007 2	Association de gestion MH de Baccarat	54 001 408 1
Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy	55 000 003 8	Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy	55 000 004 6
Hôpital Saint Maurice ASSPO	57 000 967 0	Association Santé et Services des Pays de l'Orne	57 002 799 5
Hôpital Saint Joseph Sarralbe	57 000 002 6	Association Hôpital Saint Joseph	57 002 479 4
Hôpital Château Salins	57 000 045 5	Association Groupe SOS Santé	57 001 018 1
Hôpital Saint Jacques de Dieuze	57 000 099 2	Hôpital Saint Jacques	57 000 049 7
Centre Hospitalier d'Hayange	57 000 028 1	CHR Metz-Thionville	57 000 516 5
Centre Hospitalier le Secq-de-Crepy de Boulay	57 000 096 8	Centre Hospitalier le Secq-de-Crepy de Boulay	57 000 043 0
Centre Hospitalier de Bitche	57 000 066 1	Centre Hospitalier de Sarreguemines	57 000 015 8
Clinique Saint Elisabeth de Yutz	57 000 095 0	Pôle santé Moselle	57 003 039 5
Hôpital Jean-Georges Hartmann à Joeuf	54 000 110 4	Association Santé et Services des Pays de l'Orne	57 002 799 5
Hôpital du Neuenberg	67 000 021 5	Fondation de la Maison du Diaconat	68 000 064 3
Nouvel Hôpital d'Obernai	67 000 040 5	Groupe Hospitalier Sélestat Obernai	67 001 775 5
Centre Hospitalier de Pfastatt	68 000 057 7	Centre Hospitalier de Pfastatt	68 000 041 1
Hôpital de Thann	68 000 060 1	Groupement Hospitalier Régional de Mulhouse et Sud Alsace	68002 033 6
Pôle Public de Saint Louis	68 002 009 6	Groupement Hospitalier Régional de Mulhouse et Sud Alsace	68002 033 6
Centre Hospitalier de Gérardmer Claudius Regaud	88 000 003 9	CHI Hôpitaux du Massif des Vosges	88 000 914 7
Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à Vittel	88 000 007 0	CHI Ouest Vosgien	88 000 729 9